DÉCISIONS

DÉCISION (PESC) 2022/105 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 19 janvier 2022

portant nomination du commandant de force de la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) et abrogeant la décision (PESC) 2021/1435 (EUTM RCA/1/2022)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu la décision (PESC) 2016/610 du Conseil du 19 avril 2016 relative à une mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) ([1]), et notamment son article 5, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de la décision (PESC) 2016/610, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS), conformément à l'article 38 du traité sur l'Union européenne, à prendre les décisions appropriées concernant le contrôle politique et la direction stratégique de l'EUTM RCA, y compris les décisions portant nomination des commandants de force ultérieurs de la mission de l'Union européenne.

(2) Le 26 août 2021, le COPS a adopté la décision (PESC) 2021/1435 ([2]) portant nomination du général de brigade Jacques LANGLADE DE MONTGROS en tant que commandant de force de l'EUTM RCA.

(3) Le 27 octobre 2021, les autorités militaires belges ont proposé la nomination du général de brigade Jacky CABO pour succéder au général de brigade Jacques LANGLADE DE MONTGROS en tant que commandant de force de l'EUTM RCA à partir du 4 février 2022.

(4) Le 23 novembre 2021, le Comité militaire de l'Union européenne est convenu de recommander que le COPS approuve cette proposition.

(5) Il convient de prendre une décision portant nomination du général de brigade Jacky CABO. En outre, il y a lieu d'abroger la décision (PESC) 2021/1435.

(6) Conformément à l'article 5 du protocole n° 22 sur la position du Danemark annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le Danemark ne participe pas à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions et actions de l'Union qui ont des implications en matière de défense,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le général de brigade Jacky CABO est nommé commandant de force de la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) à partir du 4 février 2022.

([1]) JO L 104 du 20.4.2016, p. 21.

([2]) Décision (PESC) 2021/1435 du Comité politique et de sécurité du 26 août 2021 portant nomination du commandant de force de la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) et abrogeant la décision (PESC) 2020/1250 (EUTM RCA/1/2021) (JO L 312 du 3.9.2021, p. 1).

Article 2

La décision (PESC) 2021/1435 est abrogée à partir du 4 février 2022.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 19 janvier 2022.

Par le Comité politique et de sécurité
Le président
D. PRONK